

DOCTORAT EN ARCHÉOLOGIE

Doctorat

Doctorat

Le Doctorat constitue la troisième et dernière étape du cursus LMD. Il s'effectue en trois ans, après l'obtention d'un Master recherche ou, pour les étudiants étrangers, d'un titre jugé équivalent.

Outre la participation active à des séminaires, le doctorant a pour tâche essentielle l'élaboration d'une thèse, mémoire original dont le sujet est défini en accord avec un enseignant-chercheur accrédité par l'École doctorale d'Archéologie de l'Université de Paris I.

L'élaboration de la thèse se fait dans le cadre de l'École doctorale et conformément à la Charte des thèses (cf. infra), dont un exemplaire est remis à chaque doctorant lors de son inscription.

site de l'ED112 : <https://ed-archeologie.panthéonsorbonne.fr/ecole-doctorale-darcheologie-ed-112>

1. Présentation et historique de l'École doctorale

Créée en 1990, l'École doctorale d'Archéologie, Anthropologie, Ethnologie, Préhistoire de l'Université de Paris I (ED 112) fonctionne aujourd'hui conformément à l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Seule école doctorale vouée exclusivement à l'archéologie, elle regroupe actuellement un peu plus de 170 doctorants, sous la responsabilité d'une cinquantaine de directeurs de recherche avec environ 30 soutenances de thèse par an et 2 à 3 HDR.

L'ED 112 couvre un champ très vaste, tant du point de vue chronologique (de la Préhistoire à l'époque moderne) que géographique (Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie). Elle s'adosse au Master recherche, qui comporte trois spécialités : Archéologie Préhistorique et Protohistorique, Archéologie des Périodes Historiques, Archéologie et Environnement.

L'ED 112 est constituée par sept laboratoires de recherche - sept Unités Mixtes de Recherche (UMR) regroupant des enseignants-chercheurs des universités ou grandes écoles et des chercheurs du CNRS, parfois de l'INRAP ou du Ministère de la Culture, et une Équipe d'Accueil (EA) purement universitaire - auxquelles sont rattachés les directeurs de recherche et dont les doctorants sont membres de droit :

- [UMR 8068 : Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques \(TEMPS\)](#)

L'UMR Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques, l'UMR 8068 TEMPS, créé le 1er janvier 2022, résulte du regroupement de deux unités d'archéologie : l'UMR 7055 Préhistoire et Technologie et l'équipe Ethnologie Préhistorique de l'UMR 7041 ArScAn.

L'UMR TEMPS est un laboratoire d'archéologie sous la triple tutelle du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Institut des Sciences Humaines et Sociales, de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (UP1) et de l'université Paris Nanterre (UPN), en partenariat avec le ministère de la Culture et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). L'unité est actuellement

localisée dans la Maison des Sciences de l'Homme Mondes (MSHM) à Nanterre. L'objet central des recherches développées au sein de cette unité concerne les sociétés du passé, de la Préhistoire la plus ancienne aux périodes historiques. Ces recherches privilégient l'étude des techniques et une approche paléolithologique au sens large. Elles embrassent la diversité des groupes humains provenant d'environnements contrastés (terrestres, maritimes, montagnards, désertiques), aussi bien en Europe, qu'en Asie, en Afrique, en Océanie, en Amérique australe et au Proche Orient. C'est donc de l'étude des « Mondes Préhistoriques » dans leur grande diversité qu'il est question. L'unité est engagée à tous les niveaux de la chaîne d'acquisition des données archéologiques : fouilles, terrains ethnoarchéologiques, études de collection, en France et à l'étranger, jusqu'au traitement des données et à la publication.

- [!\[\]\(41316894b4442b785f9af741df7b015f_img.jpg\) UMR 7041 : Archéologies et Sciences de l'Antiquité \(ArScAn\)](#)

L'UMR ArScAn est installée essentiellement — en plus d'une antenne à l'Institut d'archéologie et d'art de la rue Michelet à Paris — à la Maison des sciences de l'homme "Mondes", sur le campus de l'Université de Nanterre, où elle dispose, dans deux bâtiments modernes et tout voisins l'un de l'autre ("René Ginouvès" et Max Weber"), de locaux spacieux et de bonnes infrastructures (laboratoires et machines, instruments, collections de référence), et de l'excellente Bibliothèque des sciences de l'Antiquité, dont le contenu couvre tout de la préhistoire ancienne à l'an 1000 environ. ArScAn traite en effet des mondes préhistoriques, anciens et médiévaux, du paléolithique ancien au Moyen-âge, voire l'époque moderne, sur les cinq continents. ArScAn s'abstient évidemment de traiter l'archéologie pré-hispanique, le Néolithique européen, l'archéologie byzantine et islamique, qui sont le domaine spécifique d'autres unités de recherche. Le laboratoire associe archéologues et historiens d'art, philologues, épigraphistes et historiens. Les humanités numériques, l'archéologie environnementale, l'archéométaballurgie, les collections de référence et plateformes expérimentales, les systèmes d'information et de traitement sophistiqués tiennent une grande place dans la recherche. L'activité est particulièrement intense en France et Europe du Nord, sur le pourtour méditerranéen, au Moyen-Orient et en Asie centrale, en Afrique subsaharienne, en Océanie et Amérique du Sud. Forte de plus de 200 chercheur/ses et enseignant(e)s-chercheur/ses permanent(e)s, 120 doctorant(e)s de l'ED 112, 70 doctorant(e)s de l'ED 395 de Nanterre, mais aussi 10 doctorant(e)s de l'ED 31 de Paris 8 et 5 doctorant(e)s assyriologues de l'ED 113 (histoire) de Paris 1, et de nombreux postdocs et collaborateurs extérieurs, ArScAn est organisée en 14 équipes et 15 programmes collectifs. Elle a pour tutelles le CNRS, les universités Paris 1 Pathéon-Sorbonne et Paris Nanterre et le ministère de la Culture ainsi que l'université Paris 8 et l'INRAP pour tutelles secondaires.

- [!\[\]\(87eaa371aa6012ba00cb26e93903d0a5_img.jpg\) UMR 8215 : Trajectoires. De la sédentarisation à l'Etat](#)

Les trajectoires historiques des sociétés depuis le début de leur sédentarisation jusqu'à l'émergence des premiers États (VII^{ème}-I^{er} millénaires av. J.-C.) constituent la thématique de recherche privilégiée du laboratoire. Partant des dernières sociétés de chasseurs-cueilleurs-pêcheurs (Mésolithique) en contact avec les premières sociétés d'agriculteurs éleveurs en cours de sédentarisation (Néolithique), pour s'arrêter à l'instauration des premières sociétés à État (âges des Métaux), ce large champ chronologique appréhende les processus de mise en place d'une série de mutations qui vont façonner nos sociétés jusqu'à la Révolution industrielle, voire au-delà : spécialisation des activités économiques, appropriation des territoires, stratification sociale verticale et pérenne, contrôle des réseaux d'échanges et de distribution, migrations et colonisations. La chronologie couverte comprend la fin du Mésolithique, le Néolithique, le Chalcolithique, l'âge du Bronze, l'âge du Fer et explore également le XX^{ème} siècle.

- [!\[\]\(ae7c1f8b6bba2d14eb5ab74ad75e9714_img.jpg\) UMR 8096 : Archéologie des Amériques \(ArchAm\)](#)

L'UMR étudie les sociétés anciennes de plusieurs ensembles géoculturels du double continent américain - principalement en Mésoamérique, dans les Andes, le bassin amazonien, l'arc Caraïbe, et l'Arctique/Subarctique - depuis les premiers peuplements jusqu'au contact avec le monde occidental. ArchAm trouve son unité autour de questionnements qui, à travers les vestiges matériels et un fort ancrage sur le terrain, cherchent à apprécier diverses facettes des sociétés anciennes des Amériques : systèmes de peuplement et adaptation aux environnements, formes d'organisation sociale et politique, systèmes techno-économiques, visions du monde et pratiques rituelles. Les recherches s'inscrivent dans des programmes interdisciplinaires développés en collaboration étroite

avec les institutions des pays hôtes en charge des patrimoines archéologiques et de la recherche, ainsi qu'avec de nombreux partenaires scientifiques internationaux.

- **🔗 UMR 8167 : Orient & Méditerranée**

L'UMR 8167 est une Unité Mixte de Recherches en Sciences historiques, philologiques et religieuses, qui associe le Centre National de la Recherche Scientifique, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université, l'École Pratique des Hautes Études et le Collège de France. Elle rassemble six équipes : Mondes pharaoniques, Mondes sémitiques, Antiquité classique et tardive, Médecine grecque et littérature technique, Monde byzantin, Islam médiéval. Cinq de ces équipes développent des recherches archéologiques sur des sites d'époque antique ou médiévale, en France ou, majoritairement, à l'étranger. Ces travaux de terrain portent notamment sur le Proche-Orient et le Monde méditerranéen, l'Afrique du Nord et l'Afrique orientale.

Les disciplines concernées sont l'histoire des textes, l'archéologie et l'histoire de l'art, qui s'actualisent en divers champs : histoire politique et religieuse, histoire intellectuelle, histoire sociale et économique, histoire de la littérature, lexicographie historique ; archéologie urbaine et rurale ; archéologie sédimentaire et/ou du bâti ; étude de mobilier ; valorisation patrimoniale ; épigraphie, arts du livre, arts mobiliers.

L'une des forces de l'UMR 8167 Orient & Méditerranée consiste donc en l'implication de ses chercheurs dans des travaux de terrain, avec trois points forts : les missions archéologiques à l'étranger, les études épigraphiques et les recherches sur les manuscrits et les pratiques de l'écrit.

- **🔗 UMR 8589 : Laboratoire de Médiévisitisme Occidentale de Paris (LaMOP)**

Le LaMOP créé en 1998, est une unité spécialisée dans l'étude de l'histoire du Moyen âge et dont les activités de recherche couvrent toute cette période et tout l'Occident (avec des chercheurs travaillant sur le territoire de la France actuelle mais également sur les Îles britanniques, la péninsule ibérique, l'Italie ou l'Allemagne). Ce laboratoire est également marqué par une approche pluridisciplinaire du Moyen âge. Son identité réside dans une pratique historienne qui combine les sciences de l'érudition avec les sciences humaines et sociales, le tout accompagnée d'une composante informatique forte et bien ancrée. La dimension internationale du laboratoire et la multiplicité de ses partenaires étrangers sont intrinsèquement liées à l'approche comparatiste des questions qu'il veut promouvoir.

Certains doctorants sont par ailleurs rattachés à des laboratoires qui, sans faire partie intégrante de l'ED 112, peuvent accueillir des doctorants de façon ponctuelle.

Les liens étroits qui unissent l'ED 112 à des structures de recherche telles que la MAE et l'INHA offrent aux doctorants un cadre de formation qui n'a guère d'équivalent au plan national. L'ED draine en outre une assez forte proportion d'étudiants étrangers (29 % de l'ensemble des doctorants inscrits), conséquence de l'ouverture de son champ géographique et des liens étroits tissés entre les équipes de recherche et les pays d'accueil.

C'est au sein des unités de recherche qu'est assurée la formation des doctorants : formation théorique et méthodologique à la recherche (par les séminaires, conférences, journées d'étude. . .), formation pratique par la recherche (par les séjours sur le terrain, les travaux en laboratoire. . .).

En matière de débouchés, les docteurs en Archéologie de l'Université de Paris I sont aujourd'hui nombreux dans les structures de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dans le domaine de l'Anthropologie-Ethnologie-Préhistoire, l'ED 112 a fourni au cours des trente dernières années une cinquantaine de chercheurs statutaires du CNRS et une quarantaine de professeurs et maîtres de conférences des universités, en France et à l'étranger. Parmi les docteurs issus de la filière Archéologie et Environnement depuis qu'elle existe (1991), une dizaine sont entrés au CNRS et autant ont obtenu des postes universitaires en France ou à l'étranger, tandis que d'autres sont employés par les collectivités territoriales, les musées, l'INRAP, des entreprises privées ou des ONG. Et des quelque soixante-dix docteurs formés en Archéologie des périodes historiques depuis la même époque, dont beaucoup sont passés par les grands établissements français à l'étranger, environ vingt-cinq ont

obtenu des postes dans l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger et une dizaine sont entrés dans des organismes de recherche.

Infos pratiques

Composante : École d'histoire de l'art & d'archéo. de la Sorbonne (EHAAS)

Crédits ECTS : 180

Campus : Institut d'art et d'archéologie

Présentation

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Giligny François

Professeur des universités, directeur de l'ED 112, [✉ dired112@univ-paris1.fr](mailto:dired112@univ-paris1.fr)

Hélène Criaud

Responsable administrative [✉ raed112@univ-paris1.fr](mailto:raed112@univ-paris1.fr)

Samantha Sar

Responsable administrative adjointe [✉ seced112@univ-paris1.fr](mailto:seced112@univ-paris1.fr)

Admission

Conditions d'admission

Organisation des études doctorales

Recrutement des doctorants

Les étudiant(e)s issu(e)s du Master recherche en Archéologie de l'Université de Paris 1 sont recrutés à l'issue de la seconde année de Master, la mention Bien étant nécessaire pour la poursuite d'une recherche (thèse). La qualité du mémoire de Master 2 est donc un élément d'appréciation déterminant. Mais un autre élément

important pour l'inscription en thèse est l'insertion du sujet dans les axes et thématiques de recherche des équipes constitutives de l'ED. L'accord des directeurs d'étude du master n'est donc pas automatique. Une nouvelle direction de recherches ainsi qu'un nouveau directeur peuvent s'avérer des solutions souhaitables. En tout état de cause, l'inscription en thèse des candidats est soumise à l'approbation du Conseil scientifique de l'ED, qui statue au vu de leur projet de thèse et de l'avis du directeur de recherche concerné.

Les candidats venus de l'étranger doivent fournir la preuve qu'ils ont à leur actif un travail équivalent au Master 2 de l'Université de Paris 1, tant pour la maîtrise du champ disciplinaire que pour le niveau méthodologique, les étudiants étrangers devant en outre fournir la preuve qu'ils maîtrisent suffisamment l'expression française orale et écrite. Leur inscription est également soumise à l'approbation du Conseil scientifique de l'ED.

Procédure administrative d'inscription

L'inscription se fait en trois temps

I. Démarches candidats : dossier d'inscription et encadrement

- 1. Direction de la thèse : prendre contact avec un directeur de thèse, lui présenter un projet** ([✉ liste des directeurs sur le site de l'ED112 https://ed-archeologie.pantheonsorbonne.fr/](https://ed-archeologie.pantheonsorbonne.fr/))
- 2. Dossier d'inscription :**
Après avoir obtenu l'accord du directeur, se rendre sur le site [✉ adum.fr](https://adum.fr) - se créer un compte puis remplir les informations demandées. Il faut finaliser la création de l'inscription pour commencer la phase de validation.
- 3. La validation de l'autorisation d'inscription** comporte plusieurs temps : validation par le directeur du laboratoire, par le directeur de thèse, vérification des informations et des documents par l'ED puis transmission au conseil de l'ED des dossiers.
La validation de votre profil adum pour l'inscription en doctorat doit être finalisée pour le septembre 2023 au plus tard.

II. Examen des dossiers par le conseil de l'ED

Commission de sélection des dossiers en septembre 2023

Vous serez prévenu par mail via l'adum si votre dossier d'inscription en doctorat est accepté ou refusé.

III. Démarches candidats : inscriptions administratives

1. Paiement de la CVEC
2. Paiement des droits auprès service des inscriptions administratives et obtention de la carte d'étudiant.

Cette démarche est possible jusqu'au 30 novembre 2023.

Codirection de thèse

Une codirection s'établit entre deux universités : le doctorant est dirigé par deux codirecteurs appartenant à la même université ou bien à deux universités différentes et qui assurent conjointement le suivi de ses travaux de recherche. Le diplôme de doctorat délivré est celui de l'université dans laquelle le doctorant s'est inscrit et où il s'est acquitté des droits d'inscription.

La codirection est accordée exceptionnellement et doit être légitime et justifiée. La demande doit être formulée dans les 12 à 18 mois maximum de la première inscription en doctorat.

Extrait tiré de l'article 17 de l'arrêté du 7 août 2016 relatif à la formation doctorale :

"L'encadrement d'une thèse peut être éventuellement assuré conjointement par deux directeurs de thèse.

Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

- *par les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du*

ministère de l'éducation nationale ; par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches ;

- *par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement."*

La codirection est formalisée dans une convention signée par les deux parties.

Cotutelle internationale de thèse

La cotutelle internationale permet de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, l'une française, l'autre étrangère. C'est un processus long, qui nécessite la signature d'une convention entre les deux établissements.

[🔗 Lire à ce sujet les articles 20 à 23 de l'arrêté du 25 mai 2016](#)

voir sur le site de l'ED ici [🔗 https://ed-archeologie.pantheonsorbonne.fr/devenir-doctorant/cotutelle-internationale-these](https://ed-archeologie.pantheonsorbonne.fr/devenir-doctorant/cotutelle-internationale-these)

Programme

Organisation

Le Conseil de l'École doctorale

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 août 2006 et des statuts types des Écoles doctorales de l'Université de Paris I, L'ED d'Archéologie est gérée par un conseil de 24 membres répartis en quatre catégories : 12 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche appartenant à l'ED (dont un représentant des personnels IATOS et le directeur ou la directrice de l'ED), 4 personnalités extérieures choisies en raison de leur compétence scientifique, 4 personnalités extérieures représentant les secteurs industriels ou socio-économiques concernés, 4 étudiants appartenant à l'ED élus par leurs pairs. Le mandat des membres du conseil est de quatre ans ; celui des membres étudiants de deux ans.

Actuellement, l'Ecole doctorale est dirigée par le Professeur François Giligny

Le calendrier de l'École doctorale

Le conseil de l'ED se réunit au moins six fois dans l'année :

Janvier : le budget

La première réunion de l'année est surtout consacrée à l'établissement du budget de l'année d'exercice, qui comporte trois lignes principales : fournitures et matériels, reprographie (dont aides à la reproduction des thèses), missions (pour les doctorants, les intervenants extérieurs dans les séminaires et les jurys de thèse). Les demandes de financement présentées par les doctorants et les enseignants-chercheurs de la formation, après délibération au sein des équipes de recherche, sont examinées par le Conseil, qui procède aux arbitrages.

Mars : l'enquête SIREDO

L'ED doit répondre à l'enquête annuelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en enregistrant dans la base SIREDO les effectifs de doctorants par unité de recherche (premières inscriptions, total des inscrits, soutenances au cours de l'année écoulée) et les éléments statistiques sur la durée des thèses et le devenir à un an des docteurs. Ces indicateurs servent à l'évaluation de l'ED, notamment à la détermination du contingent d'allocations de recherche. Depuis 2007 les ED ne sont plus tenues d'enregistrer dans la base SIREDO les « projets de recherche » en vue de l'attribution des allocations de recherche.

Mai : les dérogations

Les doctorants qui n'ont pas soutenu leur thèse au terme de la cinquième année suivant leur inscription reçoivent du Service des thèses un courrier leur demandant d'adresser à l'ED un dossier de demande de dérogation. Ce dossier doit comprendre un CV récent, un rapport du candidat sur l'avancement de sa thèse et sur les raisons de son retard, ainsi qu'un avis motivé du directeur de recherche sur le travail fourni par le candidat et sur les perspectives d'aboutissement. Le Conseil de l'ED examine les dossiers au cas par cas et statue sur ces demandes. En cas de retard excessif, il peut demander la radiation (v. infra, § 7).

mai ou juin : la journée doctorale

Organisée autour d'un thème choisi par les doctorants en liaison avec le Conseil de l'ED, la Journée doctorale d'archéologie offre aux étudiants en cours de thèse l'occasion de présenter une communication en rapport avec ce thème. Le Conseil de l'ED fonctionne comme comité scientifique, tant pour la sélection des communications que pour leur édition.

Juillet : les contrats doctoraux de l'université

Après les soutenances de Master 2 (qui se tiennent traditionnellement dans l'avant-dernière semaine de juin) le Conseil de l'ED constitué en « grand jury » se réunit pour auditionner les projets de thèse des candidat(e)s sélectionné(e)s et délibérer ensuite pour l'attribution des 6 contrats doctoraux de l'université (v. infra, § 6).

Tous les étudiants ayant un accord de direction de thèse membre de l'ED et ayant soutenu leur mémoire de master, à Paris 1 ou dans une autre université ou établissement peuvent se présenter. Des contrats doctoraux sont aussi proposés par l'EUR ARCHAL sur des thèmes précis (<http://eur-archal.fr/>)

Octobre : les inscriptions

Après la date limite de dépôt des dossiers d'inscription en thèse auprès de l'ED (fin septembre), le Conseil de l'ED examine tous les nouveaux projets de thèse, qu'ils bénéficient ou non d'un contrat doctoral.

En dehors de ces réunions ordinaires qui rythment l'année universitaire, le Conseil de l'ED peut être convoqué pour examiner des questions ponctuelles (accréditations, conventions, attributions de bourses, questions pédagogiques, financières, etc.)

Doctorat en Archéologie